



Edito

2016 se termine sur une déception pour les Amis du Cher Canalisé : les barrages sont tous opérationnels mais la suite de nos projets n'a pas avancé du tout. Les portes d'écluses ne sont toujours pas remplacées, et malgré de nombreuses démarches de notre part, le dossier est stationnaire. Une petite avancée se distingue suite à une rencontre avec le Président et les vice-présidents du Syndicat du Cher Canalisé qui se disent prêts à travailler avec nous.

Un membre du bureau nous a quittés

Vice-président des Amis du Cher Canalisé, Président de l'Entente des Canaux du Centre, il était connu de Briare à Bléré en passant par Vierzon pour sa verve et son engagement dans la défense du tourisme fluvial. Il rêvait d'une « grande famille » regroupant toutes les associations de défense des voies navigables. Pierre-Maurice Lelièvre s'en est allé naviguer vers d'autres horizons. Il naviguera toujours près de nous.

JPaessant

Réunion avec le Syndicat du Cher

Le syndicat du Cher ayant émis le souhait de nous rencontrer, Les Amis du Cher Canalisé ont répondu favorablement à cette demande.

Il ressort de cette réunion que travailler ensemble avec des objectifs communs est une nécessité. Si Les Amis du Cher peuvent apporter des projets, il reste au Syndicat à les concrétiser aussi bien sur le plan technique que juridique. Ce dernier point n'étant pas le plus simple.

Le projet de remplacement des portes d'écluses reste d'actualité pour les uns comme pour les autres mais se trouve soumis à des incertitudes structurelles dont personne ne semble connaître l'issue à ce jour

JPaessant

Cher en Fête 2017

Cher en fête aura lieu cette année les 26 et 27 août sur l'aire de la Gâtine à Bléré. Nouveau lieu, nouvelle version.

Vous êtes une association, une amicale, vous désirez prendre part à cette manifestation qui a pour objectif la valorisation du Cher sous toutes ses formes.

Contactez : Les Amis du Cher Canalisé - Amis.du.cher@sfr.fr - s.acc@orange.fr



Pollution de l'eau, contamination des poissons

Si l'on admet que les eaux superficielles sont polluées par des produits chimiques toxiques, le corollaire impose d'admettre que les poissons vivant dans ces eaux sont également intoxiqués. Néanmoins, les pouvoirs publics sont très discrets sur cet aspect. Les seules interdictions préfectorales de consommation des poissons de rivière concernent les poissons fousseurs contaminés par le PCB. L'explication est simple : le PCB se fixe et se concentre dans les sédiments du lit de la rivière. Les poissons fousseurs ingurgitent du PCB qui vient alors se fixer dans leur foie. Le PCB est un produit facilement détectable et dosable. C'est la raison pour laquelle on connaît le degré de contamination des poissons au PCB et qu'on peut interdire de les consommer.

En suspension dans l'eau, les pesticides peuvent se fixer dans plusieurs organes de toutes les espèces de poissons. Mais il existe très peu d'informations sur ce type d'intoxication et sur son degré. L'explication est également très simple. L'identification de la molécule de pesticide et son dosage constituent des analyses très onéreuses. D'autant plus que le nombre de molécules de pesticides plus ou moins présentes dans nos eaux est supérieur à 500.

Enfin, il existe des études et des dosages publics incontestables de la contamination par le PCB des poissons fousseurs. A l'inverse pour la pollution de l'eau par les pesticides, il n'existe que très peu d'études et de mesures indiquant le degré d'intoxication des poissons. Ce qui est avéré, c'est que les poissons de rivière disparaissent et que chacun peut y aller de son hypothèse, jusqu'à soutenir que les barrages en sont la cause !

Jean-Pierre Pestie.

Assemblée Générale 2016-2017

Nous vous invitons à participer à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra

Le **Samedi 11 février 2017 de 10h et 12h**

Salle des Fêtes de Saint Georges sur Cher 41140

Cette assemblée sera suivie d'un vin d'honneur.

Ordre du jour :

- ✓ Bilan des activités 2016
- ✓ Projets 2017
- ✓ Bilan financier 2016
- ✓ Renouvellement du bureau

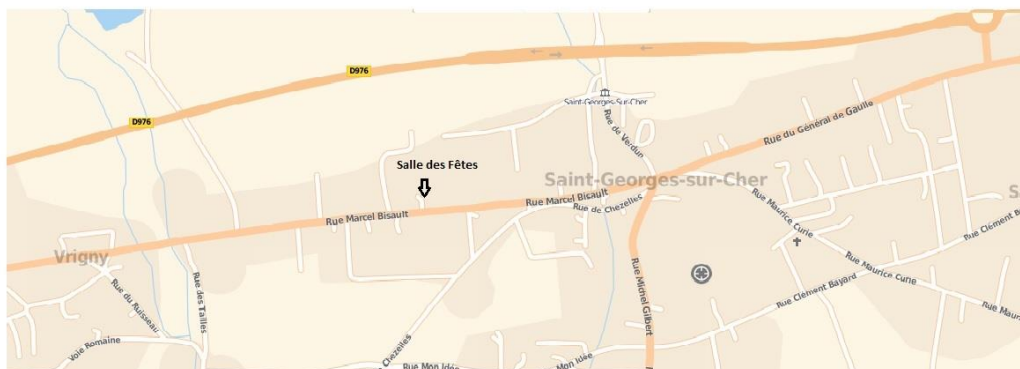
L'élection du bureau aura lieu lors de la 1^{ère} réunion du CA le 18 février.

- ✓ **Vous pourrez renouveler vos adhésions à partir de 9h30**



Accès à la salle des Fêtes :

Rue Marcel Bisault Saint Georges sur Cher 41400



Documents pour Assemblée Générale

POUVOIR

Je soussigné:(nom prénom).....

Demeurant:(adresse).....

Ville :.....Code postal :.....

Donne pouvoir à :.....pour prendre part en mon nom aux délibérations et votes lors de l'assemblée générale LACC du 11 février 2017

Signature :

Pour que le pouvoir soit valide vous devez être à jour de vos cotisations 2017
les couples doivent fournir 2 pouvoirs



Candidature au Conseil d'Administration LACC

Je soussigné:(nom prénom).....

Demeurant:(adresse).....

Ville :.....code postale :.....

Mail :.....Téléphone :.....

Déclare poser ma candidature pour un poste au conseil d'administration à l'association Les Amis du Cher

Canalisé pour l'exercice 2017/2019

Date : signature :

Merci de faire parvenir votre réponse au secrétariat : s.acc@orange.fr

Cotisations

✓ *Notre association ne fonctionnant que par vos cotisations ce petit rappel à vous.*

Montant de la cotisation annuelle du *1 janvier au 31 décembre*.
(Collectivités, particuliers) : membre actif **16 €** – Carte couple **20 €**

Association extérieure à la vallée du Cher **20€**

Mode de règlement :- Par chèque à l'ordre de L.A.C.C. À faire parvenir à :
Mr Jean-Paul Serrault
34 Rue du pont -37150 BLERE

Pour les collectivités locales, par mandat administratif au compte :
CREDIT AGRICOLE – Agence de Bléré- Banque **19406**
Guichet **37003** – Compte **82719969001** - Clé RIB **63**